

CCJ-121003

UNIVERSITÉ DE MONCTON
COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Réunion du 3 octobre 2012

9 heures

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

Membres

Éric Allain
Jacques Paul Couturier, président
Étienne Dako
Raymond Lanteigne
Vaughne Madden
André G. Richard (à distance)
Raymond Théberge (à distance)

Personnes invitées

Neil Bouché, vice-recteur à l'enseignement
et à la recherche (VRER)
Lynne Castonguay, secrétaire générale
Marie-Linda Lord, vice-rectrice aux affaires
étudiantes et internationales (VRAEI)
Richard Saillant, vice-recteur à
l'administration et aux ressources
humaines (VRARH)

Personne excusée : Ivan Robichaud

Table des matières

1.	Ouverture	2
2.	Adoption de l'ordre du jour	2
3.	Correspondance	2
4.	Adoption du procès-verbal CCJ-120313	2
5.	Affaires découlant du procès-verbal	2
5.1	(5.2) Suivi du Rapport du Comité <i>ad hoc</i> sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université de Moncton	2
6.	Rapport du Comité <i>ad hoc</i> responsable du suivi de l'évaluation des programmes en études du vieillissement	3
7.	Service d'appui à la mobilité interinstitutionnelle CCNB-UdeM - Plan d'action 2012-2013	3
8.	Évaluation du programme de Majeure en information-communication	4
9.	Procès-verbaux sur le site Web	5
10.	Suivi de la réunion du Sénat académique SAC-120824	6
11.	Suivi de la réunion du Conseil des gouverneurs CGV-120915	6
12.	Affaires nouvelles	6
13.	Prochaine réunion	6
14.	Clôture	6
	Document A - Rapport du Comité <i>ad hoc</i> responsable du suivi à l'évaluation des programmes en études du vieillissement	7
	Document B - Service d'appui à la mobilité interinstitutionnelle CCNB-UdeM - Plan d'action 2012-2013	28
	Document C - Avis du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche - Évaluation de la Majeure en information-communication	46

5.1 **(5.12) Suivi du Rapport du Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université de Moncton (suite)**

Le dossier a été présenté à l'Équipe de direction, toutefois, celle-ci estime que la recommandation est davantage en lien avec les travaux du Comité conjoint de la planification.

Le Comité conjoint de planification discute longuement de la recommandation 2. Le Comité est d'avis que, malgré les projets en cours, il y a lieu de réfléchir sur les moyens à notre disposition pour faire de la planification académique à long terme qui tienne compte non seulement des idées provenant des facultés et des écoles, mais aussi de la société. L'exercice doit se faire en faisant preuve de stratégie dans la planification académique.

Afin de poursuivre la réflexion, le Comité souhaite que l'on examine les mécanismes qui étaient en place vers les années 1995-2000. De plus, le Comité souhaite qu'un tableau des grands projets en cours (avec objectifs et échéanciers) soit élaboré afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble.

Suivi : Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Secrétaire générale

6. **RAPPORT DU COMITÉ *AD HOC* RESPONSABLE DU SUIVI À L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES EN ÉTUDES DU VIEILLISSEMENT**

Voir le Document A, p. 7

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que, à la suite d'une évaluation des programmes en études du vieillissement, le Conseil des gouverneurs avait pris la décision de suspendre les admissions aux programmes de Mineure en études du vieillissement et du Certificat en gérontologie. Les admissions sont suspendues depuis 2009.

De plus, le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs avaient recommandé qu'un Comité *ad hoc*, présidé par la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS), soit créé afin de se pencher sur les différents enjeux soulevés dans le rapport de l'examineur externe. Ce Comité *ad hoc* a effectué son travail et il a remis son rapport en mai 2010. Essentiellement, le Comité *ad hoc* propose la relance des programmes de premier cycle en Études du vieillissement.

Le Comité conjoint de la planification discute longuement des conclusions du rapport. Le Comité est sensible à la question des études du vieillissement puisqu'elle touche des enjeux de société fort importants. Toutefois, il note que, en parallèle aux travaux du Comité *ad hoc*, une étude a été menée par Landal Inc. pour le projet du Consortium national de la formation en santé (CNFS). Les recommandations de cette étude indiquent que l'Université ne devrait pas s'engager dans la création de programmes de deuxième cycle en vieillissement puisqu'il n'y a aucune reconnaissance pour ces programmes sur le marché du travail. Le Comité conjoint de la planification est d'avis que les conditions ne sont pas gagnantes à ce moment-ci pour assurer la relance des programmes en études de vieillissement. Toutefois, l'offre des cours en vieillissement doit demeurer.

À lumière des conclusions de divers rapports, le Comité conjoint de planification souhaite obtenir une opinion circonstanciée de la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales. Entretemps, les admissions au programme demeurent suspendues.

Suivi : Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

7. **SERVICE D'APPUI À LA MOBILITÉ INTERINSTITUTIONNELLE CCNB-UdeM - PLAN D'ACTION 2012-2013**

Voir le Document B, p. 28

Note : Madame Lord quitte la réunion comme prévu.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que la province du Nouveau-Brunswick, depuis quelques années, souhaite un rapprochement entre les institutions postsecondaires de la province. À cet égard, une subvention provinciale a été obtenue afin

7. SERVICE D'APPUI À LA MOBILITÉ INTERINSTITUTIONNELLE CCNB-UdeM - PLAN D'ACTION 2012-2013 (suite)

de mettre sur pied un *Service d'appui à la mobilité interinstitutionnelle*. Le Service a développé un plan d'action dans lequel on identifie cinq thématiques dans lesquels des rapprochements sont possibles. Ces thématiques sont : 1) Valorisation des études postsecondaires et recrutement; 2) Formation continue; 3) Recherche et innovation; 4) Appui à la réussite; 5) Mobilité interinstitutionnelle; 6) Planification académique.

Le Comité conjoint de la planification examine le plan d'action ainsi que le plan d'action détaillé du thème Mobilité interinstitutionnelle. Le Comité considère que les travaux sont en lien avec les objectifs de l'Université de Moncton et bénéfiques pour l'avenir de l'éducation postsecondaire. Le Comité donne son appui à l'avancement des travaux.

R : 03-CCJ-121003

Raymond Lanteigne, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification adopte le plan d'action CCNB-UdeM pour l'année 2011-2013 ainsi que le plan d'action 2012-2013 portant sur mobilité interinstitutionnelle et qu'il donne son appui au projet. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

8. ÉVALUATION DU PROGRAMME DE MAJEURE EN INFORMATION-COMMUNICATION
Voir le Document C, p. 46

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le rapport final de l'évaluation du programme de la Majeure en information-communication. Il explique que l'évaluateur externe, le professeur Thierry Watine de l'Université Laval, a déposé son rapport final le 23 février 2012.

Monsieur Watine a noté les forces et les faiblesses du programme. Parmi les forces, on y retrouve les compétences et l'engagement du corps professoral, l'équilibre entre les cours réflexifs et les cours pratiques, la proximité des médias locaux et étudiants et des perspectives très favorables de stages et d'emplois. Parmi les faiblesses du programme, on y retrouve un retard important en matière de formation aux nouveaux outils, aux médias sociaux et aux nouvelles pratiques en émergence. L'évaluateur indique que l'équipe professorale est très petite. L'évaluateur note aussi qu'il semble y avoir un déséquilibre dans la formation offerte en faveur du journalisme malgré le fait que deux diplômées ou diplômés sur trois s'orientent vers les relations publiques.

L'évaluateur a présenté des pistes de réflexion au sujet de la visibilité du programme, de l'offre des cours et des ressources humaines. Notons que les unités concernées ont apprécié la qualité du rapport de l'évaluateur externe. Plusieurs des recommandations seront adressées dans le projet de reconfiguration du programme.

Le Comité examine les recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et propose des modifications mineures à la recommandation 2 et à la recommandation 5. Le Comité note que la recommandation 3 porte sur la structure du programme. Le Comité discute longuement des modifications proposées au niveau des cours et il est d'avis qu'il faut repenser au programme, comme le prévoit la recommandation 4, soit en examinant l'offre actuelle des cours dans le domaine des relations publiques et ce, à l'intérieur même de la structure actuelle. À cet égard, la recommandation 3 est retirée. La recommandation 4 est scindée en deux afin de faciliter sa compréhension.

8. **ÉVALUATION DU PROGRAMME DE MAJEURE EN INFORMATION-COMMUNICATION**
(suite)

R : 04-CCJ-121003

Raymond Lanteigne, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que le programme en information-communication soit maintenu en tenant compte des avis de l'évaluateur externe, des réactions de la Faculté et des commentaires présentés dans les recommandations qui suivent.

RECOMMANDATION 2

Que les responsables du programme, en concertation avec le Bureau de recrutement, revoient leur stratégie de communication et de recrutement en particulier envers la clientèle des écoles secondaires.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et les responsables du programme examinent l'offre actuelle de cours afin de mieux intégrer l'utilisation accrue des nouveaux médias et fassent les ajustements qu'ils jugeront appropriés.

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et les responsables du programme revoient l'offre actuelle des cours dans le domaine des relations publiques et fassent les ajustements qu'ils jugeront appropriés.

RECOMMANDATION 5

À la suite des analyses découlant des recommandations 3 et 4, que la Faculté des arts et des sciences sociales et les responsables du programme évaluent les besoins en ressources professorales nécessaires à l'offre du programme et fassent les recommandations qui en découlent aux autorités compétentes.

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, l'Éducation permanente et les responsables du programme évaluent la pertinence d'offrir un programme de mineure ou un certificat en information-communication afin de répondre aux besoins de la clientèle étudiante, tant à temps complet qu'à temps partiel, et, le cas échéant, en fassent la proposition aux instances appropriées. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

9. **PROCÈS-VERBAUX SUR LE SITE WEB**

Note : Monsieur Richard quitte la réunion comme prévu.

Le Comité conjoint de la planification discute de l'affichage de ses procès-verbaux sur le site Web de l'Université. À ce moment-ci, les procès-verbaux sont affichés comme une pièce en annexe des procès-verbaux du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs. Le Comité souhaite que les procès-verbaux du Comité conjoint de la planification soient affichés sur le site Web du Comité après leur adoption.

10. SUIVI DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-120824

Aucun suivi nécessaire.

11. SUIVI DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-120915

Aucun suivi nécessaire.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

13. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le lundi 28 janvier 2013 à 9 heures.

14. CLÔTURE

La réunion se termine à 11 h 45.

Contresigné le _____

Jacques Paul Couturier, président

Lynne Castonguay

Lynne Castonguay, secrétaire générale



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales
Bureau de la doyenne

Rubrique 6
CCJ-121003
VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE

14 MAI 2010

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 13 mai 2010

Monsieur Jean-Guy Ouellette
Vice-recteur adjoint à l'enseignement
Université de Moncton
Pavillon Taillon

Monsieur le Vice-recteur adjoint,

Je vous sou mets par la présente le rapport du Comité ad hoc qui avait été mandaté de faire le suivi aux recommandations adoptées au Conseil des gouverneurs concernant les programmes en études du vieillissement.

Nous vous le présentons en soulignant la pertinence du champ des études du vieillissement et l'importance pour notre université de se positionner dans ce domaine.

Réitérant notre disponibilité à vous fournir tout autre renseignement que vous jugerez nécessaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-recteur adjoint, l'expression de nos sentiments distingués.

Isabelle McKee-Allain
Doyenne

p.j.

c.c. M. Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
M. Patrick Maltais, directeur général, Éducation permanente
M. Paul-Émile Bourque, doyen, FSSSC

**Rapport du Comité ad hoc
responsable du suivi à l'évaluation des
programmes en études du vieillissement**

**Sous la présidence de
Isabelle McKee-Allain, doyenne
Faculté des arts et des sciences sociales
Université de Moncton**

Le 13 mai 2010

1. INTRODUCTION

L'Université de Moncton offre depuis plus de vingt ans un programme de mineure en études du vieillissement et, par l'entremise de l'Éducation permanente, un certificat en gérontologie de premier cycle. Or, depuis le début des années 2000, les admissions à ces deux programmes ont graduellement diminué. Le Conseil des gouverneurs a mis en suspens les admissions à ces deux programmes d'études à partir de juillet 2009 et a demandé la mise sur pied d'un comité afin d'émettre des recommandations quant à leur viabilité. Les membres du Comité ad hoc ont reçu le mandat de se pencher sur le dossier et de faire des recommandations aux dirigeants de l'Université de Moncton. Le présent rapport présente les recommandations et les arguments qui sous-tendent la reprise de l'enseignement des cours en études du vieillissement au premier cycle.

2. MISE EN CONTEXTE

En 2004-2005, un évaluateur externe procédait à l'évaluation des programmes en études du vieillissement à l'Université de Moncton tel que stipulé par la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes (CESPM) qui exige l'évaluation de tous les programmes aux cinq ans. L'évaluateur a remis son rapport à la suite d'une consultation qu'il a effectuée auprès des instances concernées par ce champ d'études. C'est à la lumière de ce document et des recommandations du Comité conjoint de planification que le Conseil des gouverneurs a pris la décision de suspendre les admissions à ces programmes jusqu'à ce que le Comité ad hoc ait terminé son travail.

Le Comité ad hoc a reçu le mandat suivant :

1. De se pencher sur les différents enjeux soulevés dans le cadre du processus d'évaluation des programmes de mineure en études du vieillissement et de certificat en gérontologie;
2. D'examiner le contenu des programmes et d'en proposer des modifications s'il y a lieu;
3. D'examiner les recommandations de l'évaluateur externe et d'en proposer le suivi s'il y a lieu;
4. De proposer l'orientation générale de ces programmes;
5. De proposer la mise en place de moyens pour assurer leur bon fonctionnement;
6. De remettre son rapport au Comité conjoint de la planification

Tel que stipulé dans le préambule au mandat, la présidente du Comité ad hoc, Isabelle McKee-Allain, doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS), a créé le comité en respectant les critères de composition qui lui avaient été fixés. Le comité est composé de Suzanne Dupuis-Blanchard, professeure à l'École de science infirmière et directrice du Centre d'études du vieillissement, déléguée de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (FSSSC); d'Elda Savoie, étudiante au doctorat dans le domaine du vieillissement et coordonnatrice des programmes d'études appliquées du vieillissement de 2^e cycle, déléguée de la FASS; de Denise Savoie directrice du service à la clientèle à l'Éducation permanente, déléguée de l'Éducation permanente; de Marise Dupuis, adjointe administrative et responsable des dossiers étudiants à la FASS, déléguée

de la FASS; et Anne-Marie Arseneault, professeure à la retraite de l'École de science infirmière, représentante du milieu.

La prémisses de départ des membres du Comité ad hoc est de reconnaître l'importance qui devrait être attribuée aux études du vieillissement au premier cycle. Plusieurs disciplines à l'Université de Moncton sortent de leurs bancs des diplômées et diplômés qui travaillent auprès des personnes âgées. Dans le contexte d'une société vieillissante, nous sommes d'avis que l'Université de Moncton a la responsabilité d'offrir les connaissances de base aux étudiantes et étudiants afin qu'elles et ils puissent assurer le mieux-être et la qualité de vie aux personnes âgées de nos communautés. Pensons aux infirmières et infirmiers, aux travailleuses et travailleurs sociaux, aux diététistes, aux sociologues, aux psychologues, aux juristes, aux gestionnaires, aux éducateurs, pour ne nommer que ceux-là.

Il faut se rappeler la pertinence sociale des études sur le vieillissement. La première cohorte des baby-boomers atteindra l'âge de 65 ans en 2011. D'ici 2031, 20% de la population canadienne sera âgée de 65 ans et plus. De plus, selon le recensement de 2006, la population francophone en situation minoritaire est davantage vieillissante. Afin de mieux comprendre les dimensions du vieillissement, le Consortium national de formation en santé (CNFS), Société santé en français et les Instituts de recherche au Canada ont mis en priorité les projets dans ce domaine. Nous jugeons qu'il est donc important pour l'Université de Moncton d'offrir une formation de 1^{er} cycle dans le domaine du vieillissement. Cette formation est également essentielle pour susciter et alimenter l'intérêt des étudiantes et étudiants de 1^{er} cycle intéressés au domaine du vieillissement et assurer ainsi la viabilité des équipes de recherche. De plus, les collaboratrices et

collaborateurs du Centre d'études du vieillissement, dont l'Association des aînés francophones et acadiens du Nouveau-Brunswick et l'Association des universités du 3^e âge du Nouveau-Brunswick tiennent à ce que l'Université de Moncton offre des cours dans le domaine du vieillissement afin d'assurer l'accès à des personnes formées dans le domaine à tous les niveaux de la société : services, soins, consultations, et autres.

3. RÉFLEXIONS SUR LES ÉNONCÉS DU MANDAT ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ AD HOC

Il sera question dans les pages qui suivent de présenter les réflexions et les propositions des membres du comité ad hoc en lien avec les divers énoncés du mandat.

3.1 Se pencher sur les différents enjeux soulevés dans le cadre du processus d'évaluation des programmes de mineure en études du vieillissement et de certificat en gérontologie

i. Ressources financières

Des ressources financières sont prioritaires pour le bon fonctionnement des programmes en études du vieillissement. Les membres du comité ad hoc proposent un engagement ferme de l'Université de Moncton à fournir des ressources financières dans le but :

- a. D'assurer la coordination des programmes en études du vieillissement en accordant à la coordonnatrice ou au coordonnateur l'équivalence de 6 crédits dans la charge de travail;
- b. De reconnaître les cours dans la charge de travail régulière d'enseignement des professeures et professeurs afin d'assurer l'offre de cours sur une base régulière et assurer la viabilité des programmes;

- c. D'assurer le remplacement des professeures et professeurs dans leur unité d'enseignement, s'il y a lieu;
- d. De promouvoir les programmes en études du vieillissement.

ii. Maintien et renouvellement des ressources professorales

À la lumière d'une consultation auprès de la FASS, la FSSSC et la Faculté de droit, les membres du comité constatent que dans certaines disciplines, les départs à la retraite des professeures et professeurs ne sont pas remplacés, alors que dans certains autres domaines, la disponibilité des ressources professorales ne semble pas être une embûche à la livraison des cours dans les programmes en études du vieillissement. Dans ce cas, toutefois, l'offre de cours sur le vieillissement devient souvent une surcharge qui est difficilement conciliable avec leur propre programme. Nous notons que la liste de ressources professorales reflète bien l'interdisciplinarité qui enrichit les programmes de mineure et de certificat et souhaitons qu'elle soit mise à profit (voir annexe 1). Les membres du Comité ad hoc proposent :

- a. De renouveler les professeures et professeurs de certains secteurs essentiels pour la discipline du vieillissement;
- b. De remplacer les professeures et professeurs dans ce domaine lors de leurs départs à la retraite;
- c. De valoriser les cours du domaine du vieillissement dans les programmes existants.

iii. Structure organisationnelle

Pour assurer la viabilité des programmes en études du vieillissement, une structure organisationnelle efficace et fonctionnelle doit être mise en place. Le comité des

programmes en études du vieillissement est inactif depuis plusieurs années en raison de l'absence d'une coordonnatrice de programme et du départ de deux des quatre membres du comité. Ce comité a comme mandat de gérer les deux programmes en études du vieillissement. La nouvelle structure devra aussi tenir compte des changements organisationnels à l'Université de Moncton, dont la création des nouvelles facultés (FASS et FSSSC) en 2001 et de la relance du Centre d'études du vieillissement. Ces deux facultés ont travaillé en étroite collaboration pour mettre sur pied le Centre d'étude du vieillissement et les programmes du 2e cycle en études appliquées du vieillissement. Les résultats de cette collaboration sont tangibles, comme le reflètent les inscriptions aux cours du certificat de 2e cycle en études appliquées du vieillissement, les projets de recherche des équipes interdisciplinaires dans ce champ d'études, de même que les activités au Centre d'études du vieillissement.

Les membres du comité ad hoc proposent :

- a. De réactiver le comité des programmes en études du vieillissement, en s'inspirant d'un modèle de collaboration entre la FASS et la FSSSC;
- b. De créer un comité de coordination interdisciplinaire en études du vieillissement, sous la responsabilité de la coordonnatrice de programme. La composition de ce comité devrait s'inspirer du comité relevant des programmes en études appliquées du vieillissement de deuxième cycle et du Centre d'études du vieillissement, tout en ajoutant une représentante ou un représentant du milieu communautaire.

iv. Admissions aux programmes et inscriptions aux cours

À notre avis, il est important de distinguer les *admissions* aux programmes en études du vieillissement des *inscriptions* aux cours : en fait, les admissions sont à la baisse mais les inscriptions aux cours se maintiennent (voir annexe 2). En plus des recommandations précédentes, d'autres moyens peuvent s'ajouter pour améliorer la visibilité des programmes. Nous proposons :

- a. De sensibiliser les départements et écoles afin de faire connaître l'existence des cours dans le domaine du vieillissement;
- b. De reconnaître l'importance de sensibiliser les étudiantes et les étudiants au domaine du vieillissement afin d'éveiller leur intérêt et augmenter les admissions et les inscriptions;
- c. D'entamer des échanges avec les associations professionnelles afin de faire reconnaître la formation dans le domaine du vieillissement.

3.2 Examiner le contenu des programmes et en proposer des modifications s'il y a lieu

Les membres du comité sont d'avis qu'avant de procéder à l'examen du contenu des programmes, un engagement ferme de la part de l'institution est nécessaire envers ces programmes. De plus, comme la mineure et le certificat en gérontologie sont assujettis au processus de reconfiguration des programmes en cours à l'université, ce qui implique une révision du contenu de ces programmes, nous proposons :

- a. De mandater le comité des programmes (voir proposition iii a.) pour étudier le contenu des programmes et proposer des modifications, s'il y a lieu. Ce comité devra tenir aussi bien des normes nationales dans le

domaine du vieillissement que du fait que des cours dans ce domaine (sigle GERO) figurent présentement au sein de plusieurs de nos programmes de premier cycle.

3.3 Examiner les recommandations de l'évaluateur externe et en proposer le suivi, s'il y a lieu

Récapitulons les recommandations de l'évaluateur externe. Il recommandait que :

1. L'Université relance les programmes de premier cycle en Études du vieillissement;
2. Soit maintenu le rattachement des programmes de premier cycle en Études du vieillissement à la Faculté des arts et des sciences sociales;
3. Le programme de gérontologie fasse partie de la Faculté des arts et des sciences sociales comme telle plutôt que d'un de ses départements;
4. Soient attribués le statut et l'appellation de certificat au programme facultaire de gérontologie;
5. Soit nommé une directrice ou directeur à plein temps du programme facultaire de certificat en gérontologie;
6. Les cours offerts par les professeurs au programme facultaire de certificat en gérontologie soient reconnus dans leur charge de travail, sans ajouter à la somme de cours que doivent déjà supporter leurs départements;
7. La création d'un programme facultaire de certificat en gérontologie soit le fait d'une concertation entre la direction et les départements de la Faculté des arts des sciences sociales;

8. La relance des programmes en Études du vieillissement procède par étapes: d'abord au niveau des cours à offrir au certificat, puis au niveau de l'Éducation permanente, avant d'envisager de nouvelles initiatives telles qu'un Centre d'études du vieillissement et la création éventuelle de programmes de deuxième cycle.
9. La relance des programmes en Études du vieillissement inclut une collaboration systématique avec le milieu.

Les membres du comité ad hoc **retiennent** les recommandations : **un, six et neuf**.

Nous sommes d'avis que la première recommandation doit être retenue puisqu'elle propose que l'Université relance les programmes de premier cycle en études du vieillissement, ainsi que la recommandation six qui propose que les cours offerts par les professeurs soient reconnus dans leur charge de travail, sans ajouter à la somme de cours que doivent déjà assumer leurs départements. Nous sommes aussi en accord avec la recommandation neuf qui suggère l'ajout d'un membre du milieu communautaire dans le comité de coordination.

Par contre, nous **rejetons** les recommandations : deux, trois, quatre, cinq, sept et huit. Nous croyons que les recommandations deux et trois ne doivent pas être retenues car nous privilégions une structure organisationnelle en co-direction entre la FASS et la FSSSC. Aussi, nous ne retenons pas la recommandation quatre qui est d'attribuer le statut et l'appellation de certificat au programme facultaire de gérontologie ainsi que la recommandation cinq qui suggère de nommer une directrice ou un directeur du programme facultaire de certificat en gérontologie à temps plein. De plus, telle que formulée, la recommandation sept qui suggère que la création d'un programme facultaire

de certificat en gérontologie soit le fait d'une concertation uniquement entre la direction et les départements de la Faculté des arts et des sciences sociales ne devrait pas être retenue. Le contexte de la recommandation huit a changé depuis le dépôt du rapport de l'évaluateur externe et pour cette raison, la recommandation huit ne peut être retenue.

3.4 Proposer l'orientation générale de ces programmes

Nous proposons un programme d'études sur le vieillissement de nature interdisciplinaire s'inspirant des programmes en études appliquées en vieillissement du 2^e cycle. De plus, nous soulignons l'importance d'adhérer aux normes nationales dans le contenu des cours dans ce domaine.

3.5 Proposer la mise en place de moyens pour assurer leur bon fonctionnement

Nous sommes d'avis que les propositions mises de l'avant dans la section 3 mettront en place des moyens pour assurer le bon fonctionnement des programmes.

4 CONCLUSION

Les membres du comité ad hoc s'entendent sur le fait que les études dans le domaine du vieillissement sont très importantes pour la société. Il est impératif de reconnaître que les étudiantes et les étudiants s'intéressent au domaine lorsque des cours sont offerts régulièrement, d'où l'importance d'offrir, à court terme, les cours GERO qui font aussi partie d'autres programmes universitaires. Nous recommandons alors la relance des programmes de 1^{er} cycle en études du vieillissement, à la condition que l'Université de

Moncton s'engage fermement à fournir les ressources financières nécessaires, qu'elle reconnaisse l'enseignement des cours dans la charge de travail des professeures et professeurs, qu'elle renouvelle le corps professoral et mette en place une structure organisationnelle qui assurera la viabilité des programmes à long terme (voir annexe 3).

Annexe I
Ressources professorales qui enseignent ou effectuent de la
recherche en études du vieillissement

Professeurs et professeures	Disciplines
Belbraouet, Slimane	Nutrition
Bourque, Paul-Émile	Psychologie
Brun, Chantale	Kinésiologie et récréologie
Carrier, Natalie	Nutrition
Desjardins, Pierre-Marcel	Économie
Dupuis-Blanchard, Suzanne	Science infirmière
<i>Ressource non remplacée</i>	<i>Sociologie</i>
Ouellette, Pierre	Kinésiologie et récréologie
Pakzad, Sarah	Psychologie
<i>Ressource non remplacée</i>	<i>Droit</i>
Poirier, Norma	Science infirmière
Robichaud, Valois	Éducation (<i>CUS</i>)
Robichaud, Anne	Éthique et spiritualité
Savoie, Elda	Travail social
Simard, Majella	Géographie humaine
Villalon, Lita	Nutrition

Annexe II

Mineure en études du vieillissement et certificat en gérontologie
Cours offerts 2001-2010

	2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006	
	A	H	A	H	A	H	A	H	A	H
Cours obligatoires										
GERO-2020 (min. + cert.)	41		32		52				35	
GERO-2040 (min.) ¹		49						15		
GERO-4310 (cert.)										
Cours du Bloc A										
ECON-2021 (cert.)										
ECON/DEMO-2050(min.)		8		9						
GERO-3130 (min. + cert.)										17
GERO-3140 (cert.)										
GERO-4200 (min. + cert.)						1				
PSYC-2670 (min. + cert.)	1		30		43		21		33	
SOCI-2810 (min. + cert.)		41		30					12	
TSOC-2165 (min. + cert.)	8		6							
SCPO-3211* (min.)					26					
SCPO-4211* (min.)							16			
TSOC-1305* (min.)		41		47		50		67		41
TSOC-3305* (min.)		50		38		44		42		38
Cours du Bloc B										
GERO-3300 (cert.)										
GERO-3400 (min. + cert.)	6			5		4				
GERO-4340 (min. + cert.)				11						
GERO-4350 (min. + cert.)										
KNEP-3033 (min. + cert.)		13			41					
NUAL-1003 (min. + cert.)								9		
RETO-3312°(min. + cert.)	9									
RETO-3313°(min. + cert.)										
SCRE-2640 (min. + cert.)		10								
SINF-2613 (min. + cert.)										
SINF-3123 (min. + cert.)	29				45		45		35	

¹ La diminution dans ce cours est dû au changement de l'horaire (semestre)

* Ce cours est crédité lorsqu'au moins une évaluation de l'étudiant porte sur le vieillissement

° Un des deux cours RETO peut être crédité

Annexe II (suite)

Mineure en études du vieillissement et certificat en gérontologie

Cours offerts 2001-2010

	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-10	
	A	H	A	H	A	H	A	H
Cours obligatoires								
GERO-2020 (min. + cert.)	36		38		32			
GERO-2040 (min.) ¹	7		8		5			
GERO-4310 (cert.)		1				1 tut.		
Cours du Bloc A								
ECON-2021 (cert.)								
ECON/DEMO-2050(min.)								
GERO-3130 (min. + cert.)								
GERO-3140 (cert.)								
GERO-4200 (min. + cert.)								
PSYC-2670 (min. + cert.)	14		32		29		21	
SOCI-2810 (min. + cert.)	6		10		13			
TSOC-2165 (min. + cert.)				45				
SCPO-3211* (min.)						17		
SCPO-4211* (min.)								
TSOC-1305* (min.)		60		7		71		50
TSOC-3305* (min.)		37		53		32		49
Cours du Bloc B								
GERO-3300 (cert.)								
GERO-3400 (min. + cert.)								
GERO-4340 (min. + cert.)								
GERO-4350 (min. + cert.)								
KNEP-3033 (min. + cert.)				31				
NUAL-1003 (min. + cert.)		15						
RETO-3312°(min. + cert.)								
RETO-3313°(min. + cert.)								
SCRE-2640 (min. + cert.)								
SINF-2613 (min. + cert.)								
SINF-3123 (min. + cert.)	34		37		40		33	8

¹ La diminution dans ce cours est dû au changement de l'horaire (semestre)

* Ce cours est crédité lorsqu'au moins une évaluation de l'étudiant porte sur le vieillissement

° Un des deux cours RETO peut être crédité

Annexe III

Recommandations du Comité ad hoc

3.1 Se pencher sur les différents enjeux soulevés dans le cadre du processus d'évaluation des programmes de mineure en études du vieillissement et de certificat en gérontologie

- i. Ressources financières
 - a. Assurer la coordination des programmes en études du vieillissement en accordant à la coordonnatrice ou coordonnateur l'équivalence de 6 crédits dans la charge de travail;
 - b. Reconnaître les cours dans la charge de travail régulière d'enseignement des professeures et professeurs afin d'assurer l'offre de cours sur une base régulière et assurer la viabilité des programmes;
 - c. Assurer le remplacement des professeures et professeurs dans leur unité d'enseignement, s'il y a lieu;
 - d. Promouvoir les programmes en études du vieillissement.
- ii. Maintien et renouvellement des ressources professorales
 - a. Renouveler les professeures et professeurs de certains secteurs essentiels pour la discipline du vieillissement;
 - b. Remplacer des professeures et professeurs dans ce domaine lors de leurs départs à la retraite;
 - c. Valoriser les cours du domaine du vieillissement dans les programmes existants.

- iii. Structure organisationnelle
 - a. Réactiver le comité des programmes en études du vieillissement, en s'inspirant d'un modèle de collaboration entre la FASS et la FSSSC;
 - b. Créer un comité de coordination interdisciplinaire en études du vieillissement, sous la responsabilité de la coordonnatrice de programme. La composition de ce comité devrait s'inspirer du comité relevant des programmes en études appliquées du vieillissement de deuxième cycle et du Centre d'études du vieillissement, tout en ajoutant une représentante ou un représentant du milieu communautaire.
- iv. Admissions aux programmes et inscriptions aux cours
 - a. Sensibiliser les départements et écoles afin de faire connaître l'existence des cours dans le domaine du vieillissement;
 - b. Reconnaître l'importance de sensibiliser les étudiantes et les étudiants au domaine du vieillissement afin d'éveiller leur intérêt et augmenter les admissions et les inscriptions;
 - c. Entamer des échanges avec les associations professionnelles afin de faire reconnaître la formation dans le domaine du vieillissement.

3.2 Examiner le contenu des programmes et en proposer des modifications s'il y a lieu

- a. Mandater le comité des programmes (voir proposition iii a.) pour étudier le contenu des programmes et proposer des modifications, s'il y a lieu. Ce comité devra tenir compte aussi bien des normes nationales dans le domaine du vieillissement que du fait que des cours dans ce

domaine (sigle GERO) figurent présentement au sein de plusieurs de nos programmes de premier cycle.

3.3 Examiner les recommandations de l'évaluateur externe et en proposer le suivi, s'il y a lieu

Les membres du comité ad hoc **retiennent** les recommandations : **un, six et neuf du rapport** de l'évaluateur. Nous sommes d'avis que la première recommandation doit être retenue puisqu'elle recommande que l'Université relance les programmes de premier cycle en études du vieillissement ainsi que la recommandation six qui recommande que les cours offerts par les professeurs soient reconnus dans leur charge de travail, sans ajouter à la somme de cours que doivent déjà assumer leurs départements. Nous sommes aussi en accord avec la recommandation neuf qui suggère l'ajout d'un membre du milieu communautaire dans le comité de coordination.

3.4 Proposer l'orientation générale de ces programmes

Nous proposons un programme d'études en vieillissement de nature interdisciplinaire s'inspirant des programmes en études appliquées en vieillissement du 2^e cycle. De plus, nous soulignons l'importance d'adhérer aux normes nationales dans le contenu des cours dans ce domaine.

3.5 Proposer la mise en place de moyens pour assurer leur bon fonctionnement

Nous sommes d'avis que les propositions mises de l'avant dans la section 3 mettront en place des moyens pour assurer le bon fonctionnement des programmes.

NOTE

DESTINATAIRE : Isabelle McKee-Allain, doyenne – Faculté des arts et des sciences sociales

AUTEUR : Jean-Guy Ouellette
Vice-recteur adjoint à l'enseignement

OBJET : Recommandations suite à l'évaluation des programmes en études du vieillissement

C.C. : Neil Boucher, VRER
Patrick Maltais, directeur général – Éducation permanente
Paul Bourque, doyen – Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

DATE : Le 19 décembre 2008

Vous trouverez ci-dessous les recommandations adoptées au Conseil des gouverneurs du 6 décembre 2008 concernant les programmes en études du vieillissement.

Je vous prierais de faire le nécessaire afin d'assurer un suivi à ces recommandations et d'informer le Bureau du VRER de l'état d'avancement de leur mise en œuvre au plus tard le 19 décembre 2009 respectant en ceci la période de douze mois conformément à la recommandation du CCJ (R : 09-CCJ-040322).

RECOMMANDATION 1

Que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales crée, sous sa présidence, un Comité ad hoc composé de deux personnes de la Faculté des arts et des sciences sociales, d'une personne de l'Éducation permanente, d'une personne de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et d'une personne du milieu qui aura pour mandat :

1. de se pencher sur les différents enjeux soulevés dans le cadre du processus d'évaluation des programmes de mineure en études du vieillissement et de certificat en gérontologie ;
2. d'examiner le contenu des programmes et d'en proposer des modifications s'il y a lieu ;
3. d'examiner les recommandations de l'évaluateur externe et d'en proposer le suivi s'il y a lieu ;
4. de proposer l'orientation générale de ces programmes ;
5. de proposer la mise en place de moyens pour assurer leur bon fonctionnement ;
- 6. de remettre son rapport au Comité conjoint de la planification en décembre 2009.

Le Comité pourra ajouter des personnes du milieu s'il le juge à propos.

RECOMMANDATION 2

Que les admissions aux deux programmes (mineure en études du vieillissement et certificat en gérontologie) soient suspendues à compter de juillet 2009, et ce, jusqu'à ce que le Comité ad hoc ait terminé son travail et que l'Université ait accepté de relancer ces deux programmes.

FIN DES RECOMMANDATIONS

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration.



SERVICE D'APPUI À LA MOBILITÉ INTERINSTITUTIONNELLE CCNB - U DE M

PLAN D'ACTION 2012 - 2013

PRÉSENTÉ AU COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT CCNB - U DE M

Rubrique 7
CCJ-121003

INTRODUCTION

Dès la mise sur pied du Service d'appui à la mobilité interinstitutionnelle CCNB - U de M en 2011, les agentes de la mobilité interinstitutionnelle, Michelle Richard et Claudette Thériault, ont tenu des rencontres avec le CCNB et avec l'U de M afin de déterminer les domaines de collaborations potentielles entre les deux établissements, ainsi que l'appui pouvant être apporté dans des projets de collaborations en cours. Les données recueillies lors des consultations et documentées dans le rapport intitulé « Synthèse des consultations initiales » ont permis d'analyser les milieux, de formuler des recommandations sur les domaines de collaborations potentielles et de prioriser les projets de mobilité interinstitutionnelle. Ces projets sont classés en deux catégories, soit ceux liés à : **la reconnaissance en bloc sous forme d'entente et la création de programmes sous forme d'entente d'articulation**. Une troisième composante relative à l'appui à la réussite étudiante fera également partie du plan d'action.

PLAN D'ACTION

Thème 1 : Reconnaissance en bloc sous forme d'entente (transfert des acquis scolaires)*

Objectif : Faciliter la démarche d'évaluation pour la reconnaissance des acquis scolaires des programmes relevant d'un même domaine d'études. Un bloc de crédits accordés par l'établissement d'accueil fera l'objet d'une entente servant à promouvoir davantage la mobilité étudiante.

**Une reconnaissance en bloc signifie généralement le transfert d'une session, d'une année, d'un certificat ou d'un diplôme. Le transfert d'acquis scolaire ne garantit pas l'admission au programme.*

Reconnaissance en bloc sous forme d'entente (transfert des acquis scolaires)				
CCNB Établissement émetteur	U de M Établissement d'accueil	Activités	Intervenants	Échéancier
Gestion documentaire (étude de la 2 ^e année de formation)	Baccalauréat en gestion de l'information	Entreprendre l'étude en vue de la reconnaissance de la formation collégiale envers le programme de baccalauréat relevant du même domaine. Pour chaque programme : Mettre sur pied un comité de travail conjoint; Organiser une première rencontre (en personne ou par téléconférence) pour démarrer le processus d'évaluation et définir les rôles de chacun dans les tâches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o Effectuer une première analyse comparative des cours à l'étude pour ressortir les liens existants; o Préparer la documentation pertinente pour les personnes responsables de l'évaluation (ex. : plans de cours, résultats de la première analyse, etc.); o Assurer l'avancement du dossier auprès des personnes responsables de l'évaluation; o Déterminer le transfert d'acquis scolaires accordés; o Préparer l'ébauche de l'entente et l'acheminer aux instances d'approbation; et o Informer le bureau du registraire de chaque établissement et 	Agentes de la mobilité interinstitutionnelle Représentant de la Faculté concernée (à déterminer), doyen ou doyen des études (UMCS et UMCE) Chef de département responsable du programme au CCNB	Juin 2012
Gestion de la petite et moyenne entreprise	Baccalauréat en administration des affaires			Juin 2012
Communication radiophonique	Baccalauréat ès arts (majeure en information- communication)			Juin 2012
Cinq programmes en administration des affaires - options administration, comptabilité, marketing, logistique et transport, et planification financière	Baccalauréat en administration des affaires (mise à jour des équivalences)			Octobre 2012

Reconnaissance en bloc sous forme d'entente (transfert des acquis scolaires)				
CCNB Établissement émetteur	U de M Établissement d'accueil	Activités	Intervenants	Échéancier
		autres groupes concernés des équivalences accordées afin que celles-ci soient mises à jour dans les documents afférents aux programmes d'études (ex. : le Portail, le site Web, etc.).		
Soins infirmiers auxiliaires	Baccalauréat en science infirmière	Projet de transformation du programme collégial selon l'approche par compétences et en cohésion avec le modèle adopté dans le programme universitaire · Contribution du service d'appui à la mobilité interinstitutionnelle à déterminer	· À déterminer	En cours
Techniques d'intervention en services communautaires - adultes	Baccalauréat en travail social	· Débuter l'évaluation du programme et la comparaison des cours dans le but de la reconnaissance en bloc de crédits.	· Agentes de la mobilité interinstitutionnelle · Représentant de la Faculté concernée (à déterminer)	Amorcer le travail d'ici : Novembre 2012
Techniques de réadaptation	Baccalauréat en sciences de kinésiologie	· Débuter l'évaluation du programme et la comparaison des cours dans le but de la reconnaissance en bloc de crédits.	· Agentes de la mobilité interinstitutionnelle · Représentant de la Faculté concernée (à déterminer)	Amorcer le travail d'ici : Novembre 2012

Gestion de bureau	Baccalauréat en gestion de l'information	Débuter l'évaluation du programme et la comparaison des cours dans le but de la reconnaissance en bloc de crédits.	Agentes de la mobilité interinstitutionnelle Représentant de la Faculté concernée (à déterminer)	Amorcer le travail d'ici : Novembre 2012
-------------------	--	--	---	--

Thème 2 : Création de programmes sous forme d'entente d'articulation*

Objectif : Faciliter la démarche menant aux propositions de nouveaux programmes articulés. Les nouveaux programmes seront reconnus par les deux établissements par une entente d'articulation servant à promouvoir davantage la mobilité étudiante.

**Un programme articulé est un nouveau programme d'études qui allie des éléments d'un programme offert par un établissement à des éléments offerts par un autre établissement. Un programme articulé ne se limite pas au transfert de crédits. Les programmes articulés peuvent mener, entre autres, à des diplômes en arts appliqués, en sciences appliquées, en sciences sociales appliquées et en technologie, ou à des désignations plus traditionnelles comme les arts et les sciences.*

Programmes proposés :

- Baccalauréat appliqué en gestion des services financiers (projet en cours)
- Baccalauréat appliqué en gestion de la relation client (projet en cours)
- Baccalauréat appliqué en gestion de la logistique et du transport (projet en cours)
- Baccalauréat appliqué en technologie et en gestion (titre provisoire) (projet en cours)
- Baccalauréat en sciences policières (titre provisoire)
- Baccalauréat en enseignement des arts industriels (titre provisoire)
- Baccalauréat en biotechnologies (titre provisoire)
- Programme articulé en comptabilité (baccalauréat ou certificat)

Création de programmes articulés				
CCNB	U de M	Activités	Intervenants	Échéancier
Administration des affaires - planification financière	Baccalauréat appliqué en gestion des services financiers	<p>PROJET EN COURS Proposition soumise au Comité des programmes. Si approuvée, la prochaine étape est la présentation de la proposition au Sénat académique. Date d'entrée en vigueur visée : septembre 2013.</p>		Septembre 2013
Administration des affaires - marketing	Baccalauréat appliqué en gestion de la relation client	<p>PROJET EN COURS Proposition approuvée par le Département d'administration et soumise au Conseil de la Faculté. Si approuvée, la prochaine étape est la présentation de la proposition au Comité des programmes. Date d'entrée en vigueur visée : septembre 2013.</p>	Agentes de la mobilité interinstitutionnelle Représentants de la Faculté d'administration (Gaston LeBlanc et Nha Nguyen) Chef de département responsable du programme au CCNB (Léon Landry)	Septembre 2013
Administration des affaires - logistique et transport	Baccalauréat appliqué en gestion de la logistique et du transport	<p>PROJET EN COURS Présenter une proposition d'un nouveau programme articulé en gestion de la logistique et du transport. Date d'entrée en vigueur visée : septembre 2014. Activités à prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pied un comité pédagogique conjoint (CPC); • Organiser une première rencontre du CPC pour démarrer le processus de développement de la proposition de programme et définir les rôles de chacun 		Octobre 2012 : début des travaux Septembre 2014 : mise en vigueur du programme

Création de programmes articulés				
CCNB	U de M	Activités	Intervenants	Échéancier
		<p>dans les tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Élaborer la structure et le contenu du programme; o Élaborer la proposition de programme; o Acheminer la proposition pour l'approbation du programme par le Conseil de la régie interne (CRI) du CCNB; o Préparer et acheminer la lettre d'appui du CCNB au doyen de la Faculté d'administration; et o Présenter la proposition de programme aux autorités de l'Université et apporter, le cas échéant, les correctifs appropriés. 		
<p>Douze programmes ciblés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Tech. d'électrophysiologie médicale - cardiologie, Tech. d'électrophysiologie médicale - neurologie, Tec. de réadaptation, Tech. de l'information - programmation et analyse, Tech. de l'information - réseautique et sécurité, Production et animation 3D, Tech. de l'instrumentation et de l'automatisation, Tech. du génie civil, Tech. du génie 	<p>Baccalauréat appliqué en technologie et en gestion (titre provisoire)</p>	<p>PROJET EN COURS</p> <p>Proposition en développement.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Élaborer la proposition de programme; · Acheminer la proposition pour l'approbation du programme par le Conseil de la régie interne (CRI) du CCNB; · Préparer et acheminer la lettre d'appui du CCNB au doyen de la Faculté d'administration; et · Présenter la proposition de programme aux autorités de l'Université et apporter, le cas échéant, les correctifs 	<ul style="list-style-type: none"> · Agentes de la mobilité interinstitutionnelle · Doyenne des études, UMCS · Représentants du CCNB des principaux secteurs des programmes ciblés (santé, bâtiment et génie, et technologie de l'information) 	<p>Septembre 2013</p>

Création de programmes articulés				
CCNB	U de M	Activités	Intervenants	Échéancier
<p>électronique, Tech. de l'ingénierie du bâtiment, Tech. de l'ingénierie industrielle, et Tech. de l'environnement.</p>		appropriés.		
<p>Techniques correctionnelles, Techniques policières, Techniques d'intervention en délinquance, et Techniques parajudiciaires.</p>	<p>Baccalauréat en sciences policières (titre provisoire)</p>	<p>Appuyer le travail d'exploration et de réflexion qui vise à évaluer l'opportunité d'offrir le programme articulé.</p>	<p>Agentes de la mobilité interinstitutionnelle Doyen des études, UMCE ou autre représentant de l'U de M (à déterminer) Chef de département responsable des programmes en justice ou conseiller sectoriel responsable du secteur au CCNB Table de concertation régionale sur l'éducation postsecondaire au Nord-Ouest</p>	<p>Décembre 2012</p>

Création de programmes articulés			
CCNB	U de M	Activités	Intervenants
Divers programmes relevant du domaine des arts industriels (métiers) (à déterminer)	Baccalauréat en enseignement des arts industriels (titre provisoire)	<p>Advenant l'appui du ministère de l'Éducation :</p> <p>Présenter une proposition d'un nouveau programme articulé en enseignement des arts industriels :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Mettre sur pied un comité pédagogique conjoint (CPC); · Organiser une première rencontre du CPC (en personne ou par téléconférence) pour démarrer le processus de développement de la proposition et définir les rôles de chacun dans les tâches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o Élaborer la structure et le contenu du programme o Élaborer la proposition de programme o Acheminer la proposition pour l'approbation du programme par le Conseil de la régie interne (CRI) du CCNB o Préparer et acheminer la lettre d'appui du CCNB au doyen de la Faculté des sciences de l'éducation; et o Présenter la proposition de programme aux autorités de l'Université et apporter, le cas échéant, les correctifs appropriés. 	<p>Agentes de la mobilité interinstitutionnelle</p> <p>Doyen de la Faculté des sciences de l'éducation; doyen des études, UMCE</p> <p>Chefs de département</p> <p>responsables des programmes relevant du domaine des arts industriels ou conseiller sectoriel responsable du secteur au CCNB</p>
			Décembre 2012

Création de programmes articulés			
CCNB	U de M	Activités	Intervenants
Techniques de laboratoire - biotechnologies coop	Baccalauréat en biotechnologies (titre provisoire)	<p>Travail préliminaire d'exploration et de réflexion qui vise à évaluer l'opportunité d'offrir le programme articulé, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les besoins de l'industrie et l'orientation du programme; • Déterminer la Faculté de laquelle relèvera le programme. <p>Le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présenter une proposition d'un nouveau programme articulé en biotechnologies. • Mettre sur pied un comité pédagogique conjoint (CPC); • Organiser une première rencontre du CPC (en personne ou par téléconférence) pour démarrer le processus de développement de la proposition et définir les rôles de chacun dans les tâches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o Élaborer la structure et le contenu du programme; o Élaborer la proposition de programme; o Acheminer la proposition pour l'approbation du programme par le Conseil de la régie interne (CRI) du CCNB; o Préparer et acheminer la lettre d'appui du CCNB au doyen de la Faculté (à déterminer); et o Présenter la proposition de programme aux autorités de 	<ul style="list-style-type: none"> • Agentes de la mobilité interinstitutionnelle • Représentants de la Faculté des sciences et de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires; • doyen des études, UMCE • Chef de département responsable du programme ou conseiller sectoriel responsable du secteur au CCNB
			Décembre 2013

Création de programmes articulés				
CCNB	U de M	Activités	Intervenants	Échéancier
		l'Université et apporter, le cas échéant, les correctifs appropriés.		
Administration des affaires - comptabilité	Programme articulé en comptabilité (Baccalauréat ou Certificat)	<p>Présenter une proposition d'un nouveau programme articulé en comptabilité.</p> <p>Mettre sur pied un comité pédagogique conjoint (CPC);</p> <p>Organiser une première rencontre du CPC (en personne ou par téléconférence) pour démarrer le processus de développement de la proposition et définir les rôles de chacun dans les tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Déterminer le type de programme (baccalauréat ou certificat); o Élaborer la structure et le contenu du programme; o Élaborer la proposition de programme; o Acheminer la proposition pour l'approbation du programme par le Conseil de la régie interne (CRI) du CCNB; o Préparer et acheminer la lettre d'appui du CCNB au doyen de la Faculté d'administration; et o Présenter la proposition de programme aux autorités de l'Université et apporter, le cas échéant, les correctifs appropriés. 	<p>Agentes de la mobilité interinstitutionnelle</p> <p>Représentants de la Faculté d'administration (à déterminer)</p> <p>Chef de département responsable du programme ou conseiller sectoriel responsable du secteur au CCNB</p>	Décembre 2012

Thème 3 : Appui à la réussite

Objectif : Faciliter la mise sur pied d'un programme de transition pour les étudiantes et les étudiants passant d'un établissement à l'autre.

Appui à la réussite			
CCNB	U de M	Activités	Intervenants
Direction de la Réussite étudiante	Programme d'appui à la réussite étudiante	<p>Appuyer les Services d'appui à la réussite étudiante respectifs dans le but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Déterminer les défis rencontrés par les étudiantes et les étudiants qui transfèrent entre le CCNB et l'Université; Évaluer les contenus des cours « d'initiation aux études universitaires » offerts à l'Université et dans certaines écoles secondaires et recommander des modifications, au besoin; Offrir un service de mentorat pour les étudiants qui arrivent du CCNB et qui font une première année d'études, même si celui-ci est admis à la troisième année du programme. 	<ul style="list-style-type: none"> Agentes de la mobilité interinstitutionnelle Directeur à la Réussite étudiante au CCNB Coordonnatrice du programme d'appui à la réussite des études à l'U de M
			Décembre 2012

En tant que responsables du bureau de la mobilité interinstitutionnelle, les agentes de la mobilité interinstitutionnelles s'acquitteront également d'autres tâches, y compris:

- Développer des politiques, des procédures et des directives de travail conjointes;
- Préparer des dossiers d'examen des transferts de crédits, bilatéraux et unilatéraux;
- Coordonner le développement d'outils d'aide à l'évaluation des dossiers;
- Mettre sur pied des séances d'information aux intervenants pédagogiques;
- Préparer des ébauches d'ententes;
- Promouvoir des services à la clientèle francophone en collaboration avec le Conseil sur les accords de transfert du Nouveau-Brunswick (CATNB) sur le plan provincial;
- Assurer le lien entre le CATNB et le Comité de mise en œuvre du partenariat CCNB - U de M;
- Transmettre de l'information aux personnes qui en font la demande.

AUTRES ACTIVITÉS À PRÉVOIR EN 2013 :

À partir de la synthèse des consultations initiales :

- o **Poursuite de l'étude sur la création de programmes articulés :**
 - § Gestion des ressources humaines
 - § Adaptation scolaire - autisme
 - § Production et animation 3D
 - § Conception graphique
 - § Domaine maritime
 - § Tourisme d'aventure
 - § Génie (civil, mécanique, électronique, biomédical, ou production en bois ouvré)

- o **Nouvelles reconnaissances en bloc et mise à jour des équivalences accordées :**
 - § Techniques correctionnelles, techniques policières, techniques d'intervention en délinquance – Baccalauréat en criminologie (titre provisoire)
 - § Services paralangagiers - Baccalauréat en traduction
 - § Éducation à l'enfance - Baccalauréat en éducation primaire
 - § Technologie du génie - Baccalauréat en génie
 - § Autres évaluations pour la reconnaissance des acquis scolaires à la demande des établissements
 - § Poursuite du projet de transformation du programme Soins infirmiers auxiliaires du CCNB selon l'approche par compétences et en cohésion avec le modèle adopté dans le programme universitaire

Autres activités conjointes selon les besoins des établissements

*Service d'appui à la mobilité interinstitutionnelle
Pavillon Raymond-Frenette, local 2001
Université de Moncton - campus de Moncton*

*Michelle Richard, CCNB Claudette Thériault, U de M
858-4728 858-4712*

michelle.richard@gnb.ca claudette.theriault@umoncton.ca



**Collège communautaire
du Nouveau-Brunswick**



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

PLAN D'ACTION CCNB – U de M

par le Comité de mise en œuvre

42

2011-2013

Le 13 mars 2012

Rubrique 7
CCJ-121003

1. Valorisation des études postsecondaires et recrutement		Responsables
Mettre sur pied une campagne conjointe sur la valorisation des études postsecondaires	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les entreprises dans une campagne de valorisation des études postsecondaires (développement d'un partenariat). Créer des tables de concertation et groupes de concertation avec ces entreprises. • Organiser un forum CCNB / U de M avec les conseillers en orientation et les directeurs d'écoles secondaires • Mettre sur pied un comité conjoint ministère de l'Éducation, U de M et CCNB pour la promotion de l'apprentissage en général. Jean-Jacques rencontrera Mme Lord le 17 février 2012 et ensuite ces deux se réuniront avec monsieur Gerald Richard, sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation le 16 mars 2012 et envisager une implication du MEPFT 	Marie-Linda Lord* Sylvie Le Blanc Denis Boucher Jean-Jacques Doucet*
Développer une stratégie de recrutement commune dans des marchés non traditionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les marchés potentiels au Canada et à l'international • Identifier les opportunités de mises en commun des ressources du CCNB et U de M dans le recrutement dans ces marchés • Élaborer une stratégie commune de recrutement dans des marchés non traditionnels 	Sylvain Poirier* Marie-Linda Lord* Denis Boucher Sonia Michaud
2. Formation continue		Responsables
Actions		
Mettre sur pied d'un projet pilote de consortium en formation continue au nord-ouest du Nouveau-Brunswick	<ul style="list-style-type: none"> • Inventorier les occasions de collaboration en matière de formation continue • Regarder ce que fait la compétition - incluant la formation offerte par les entreprises • Définir les domaines d'intervention • Déterminer les modalités de fonctionnement • Lancer les activités du consortium 	Jocelyn Nadeau Jacques Paul Couturier* Brigitte Arsenault Lise C. Ouellette*
Organiser des activités conjointes CCNB - U de M	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et identifier des activités de formation du personnel - professeurs- personnel non enseignant et enseignant • Organisation d'une série de conférences conjointes de marque et ateliers offerte dans les diverses régions de la province 	Patrick Maltais* Michelle Levesque* Brigitte Arsenault Sylvie Blain (SASE) Brian Landry
Revoir les besoins de formation du personnel enseignant du CCNB offert par l'Université	<ul style="list-style-type: none"> • Remettre sur pied le comité consultatif CCNB - U de M qui existait déjà • Identifier des besoins du CCNB • Proposer des modifications au programme en termes de contenus et de livraison • Faire en sorte que la FBÉA devienne un Certificat en éducation des adultes • S'assurer que les modifications soient comprises dans le processus de reconfiguration des programmes de l'UdeM. 	Responsable des programmes en éducation des adultes de l'U de M* Brian Landry Jean-Jacques Doucet* Jean-François Richard* Patrick Maltais

3. Recherche et innovation	
Actions	Responsables
Remettre sur pied le sous-comité sur la recherche du partenariat CCNB - U de M	Sylvain Poirier* Lise Dubois*
Appuyer la mise sur pied d'équipes de recherche conjointes CCNB - U de M	Sylvain Poirier* Lise Dubois* Sous-comité recherche
4. Appui à la réussite	
Actions	Responsables
Assurer le partage de certains services d'appui à la réussite	Alain Roberge Julie Lefrançois Jean-Jacques Doucet* Roger Tremblay Marie-Linda Lord* Carole Essiembre 44
Mettre sur pied un programme de transition pour les étudiantes et étudiants passant d'une institution à l'autre	Carole Essiembre* Roger Tremblay* Claudette Thériault Michelle Richard
Tirer avantage de nos expériences respectives dans la mise en place de nos services d'appui	Carole Essiembre* Roger Boulay Roger Tremblay*

5. Mobilité interinstitutionnelle	
Actions	Responsables
<p>Mettre sur pied le service de mobilité interinstitutionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la mise en place des ressources humaines et matérielles requises pour le service • Définir les modalités de fonctionnement du service • Établir les priorités du service • Établir et mettre en œuvre un plan d'action pour le service 	<p>Jean-Jacques Doucet* Edgar Robichaud* Comité de mise en œuvre du partenariat</p>
6. Planification académique	
Actions	Responsables
<p>Augmenter les échanges entre les deux institutions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire des présentations mutuelles des plans stratégiques de chaque établissement. • Créer un mécanisme d'échange et de planification académique conjoint • Identifier les occasions de collaborations à partir des plans présentés • Organiser une rencontre aux deux ans entre les deux institutions 	<p>Neil Boucher Jean-Jacques Doucet</p>

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Évaluation de la majeure en information-communication Avis du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au Comité conjoint de la planification

Les 30 novembre, 1 et 2 décembre 2011, le professeur Thierry Watine, de l'Université Laval, visitait le campus de Moncton en tant qu'évaluateur externe afin d'examiner le programme de majeure en information-communication et de donner son avis au sujet de ce programme. Le professeur Watine remettait son rapport préliminaire le 21 novembre 2011 et son rapport final le 23 février 2012.

Comme prévu dans la politique d'évaluation des programmes, la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales ainsi que le responsable du programme d'information-communication ont eu l'occasion de réagir aux rapports préliminaire et final de l'évaluateur.

Le texte qui suit présente les points saillants du rapport du professeur Watine. Par la suite sont présentés les avis et recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au Comité conjoint de la planification relativement au programme de majeure en information-communication.

Introduction

L'évaluateur externe situe son évaluation du programme en information-communication dans un contexte global de changements majeurs qui « affectent à la fois les producteurs et les consommateurs des messages publics » et oblige les établissements qui préparent la relève de « s'ajuster rapidement à la nouvelle donne ». Il a choisi de nous présenter son évaluation en deux temps :

- Les forces (atouts) et faiblesses du programme
- Les priorités (recommandations) en terme de
 - Visibilité et notoriété
 - Offre de cours
 - Ressources humaines
 - Autres suggestions et pistes de réflexion

Les forces du programme

Au niveau des atouts du programme, l'évaluateur souligne, en premier, les compétences et l'engagement du corps enseignant qui « ... sont salués par la plupart de nos interlocuteurs pour leurs compétences et leur engagement au sein du programme ». Il juge également que l'équilibre actuel entre les « cours réflexifs » et les « cours pratiques » est bon et doit être maintenu et ceci « même si les étudiants sont à priori... davantage portés sur les cours pratique ». Il reconnaît la proximité des médias locaux et étudiants comme un important attrait qui font de l'Université de Moncton « l'un des rares lieux de formation francophone aux métiers de la communication où les médias tant étudiants que communautaires sont aussi accessibles ». Il juge que ces liens doivent non seulement être maintenus, mais développés et encadrés. À la suite de ses rencontres avec les employeurs potentiels, l'évaluateur arrive à la conclusion que « les étudiants et les diplômés du programme d'info-com bénéficient de perspectives très favorables en matière de stages et d'emplois au sein de la communauté francophone des Maritimes », ce qui ne serait pas le cas ailleurs au Canada et à l'international. Les employeurs regrettent cependant le manque de candidates et de candidats d'information-communication aux postes qu'ils ont à pourvoir. L'évaluateur souligne « l'effort louable » d'ouverture sur la recherche du programme par le cours « Séminaire en information-communication », mais indique que celui-ci devrait être renforcé. Enfin, il identifie le futur laboratoire d'information-communication (salle de rédaction) comme « pôle d'attraction tant pour les étudiants en journalisme qu'en relations publiques ».

Les faiblesses du programme

Selon l'évaluateur, les employeurs potentiels de la région et les étudiantes et étudiants jugent que le programme manque de visibilité, ce qui a pour résultat, d'une part, qu'il est méconnu par les employeurs et, d'autre part, que les débouchés sont insuffisamment publicisés. Au niveau des ressources humaines, il fait part d'une équipe professorale « trop restreinte » qui « ne pourra assumer pleinement la tâche qui lui incombe » et ceci « ... compte tenu des défis que le programme va devoir relever pour assurer sa pérennité et son développement au cours des prochaines années ». L'évaluateur relève ce qu'il perçoit comme un déséquilibre dans la formation offerte en faveur du journalisme, et ce, malgré le fait « que deux diplômés sur trois s'orientent vers les relations publiques ». Il juge que cette situation « n'est pas très loin d'une forme de fausse représentation pour ce qui est de la formation en relations publiques ». L'évaluateur souligne un retard important en matière de formation aux nouveaux outils, aux médias sociaux et aux nouvelles pratiques en émergence. Les interlocuteurs qu'il a rencontrés jugent que le programme « dans sa configuration actuelle ne prépare pas les étudiants à la réalité des nouveaux métiers de la communication ». Il note également une déception à ce chapitre chez les étudiantes et étudiants. Ce manquement au niveau de nouvelles technologies se retrouve non seulement

dans l'offre de cours, mais également au niveau de l'encadrement et du suivi des étudiantes et étudiants. Ceci aurait comme effet, selon l'évaluateur, que « ... les étudiants se sont résignés à faire de l'autoformation ou à demander de l'aide aux plus « techno-branchés » d'entre eux ». Enfin, selon l'évaluateur, les employeurs et les anciennes et anciens ont été tenu à l'écart des instances pédagogiques et administratives. Cette situation serait jugée regrettable par ceux-ci qui « s'associeraient volontiers aux efforts de modernisation et d'adaptation du programme ».

Les priorités

L'évaluateur a choisi de présenter ce qu'il considère comme étant des urgences comme des recommandations dans trois thématiques suivantes soient, la visibilité, l'offre de cours et les ressources humaines. Il présente ensuite quelques recommandations touchant des « mesures concrètes susceptibles d'améliorer certains aspects de la gestion du programme et des prestations actuellement offertes ». Enfin, il termine en offrant quelques pistes de réflexion.

Visibilité et notoriété

- Améliorer le recrutement étudiant, en particulier chez la clientèle locale ;
- Renforcer le contact avec le milieu professionnel.

Offre de cours

- Créer deux nouveaux cours directement en lien avec les évolutions technologiques dans les métiers de la communication et la transformation des habitudes de consommation médiatique ;
- Rééquilibrer l'offre de formation professionnelle en créant deux nouveaux cours en relations publiques.

Ressources humaines

- Pourvoir pour la rentrée de septembre 2012 le troisième poste (aujourd'hui vacant) dans le domaine du journalisme et des nouvelles technologies ;
- Créer un quatrième poste en relations publiques et en nouvelles technologies pour la rentrée de septembre 2013 ;
- Créer pour la rentrée de septembre 2012 un demi-poste de technicien/informaticien affecté au programme d'information-communication (et un autre demi-poste en soutien à l'actuel technicien basé au pavillon Jeanne-de-Valois).

Autres suggestions

- Assouplissement des conditions d'utilisation du fonds de la Chaire Roméo-Leblanc en journalisme ;

- Création d'un site web information-communication;
- Ouverture des réunions pédagogiques à l'ensemble des chargées et chargés de cours ;
- Harmonisation des plans de cours ;
- Augmentation de la durée des stages en milieu professionnel.

Pistes de réflexion

L'évaluateur termine son rapport en offrant deux pistes de réflexion. Dans un premier temps, il juge qu'il serait préférable, pour le moment, de maintenir la structure actuelle du programme (majeure en information-communication, mineure dans une autre discipline), plutôt que la structure de programme spécialisé. Enfin, il invite l'Université à réfléchir à la pertinence d'une mineure de 24 crédits (ou d'un certificat de 30 crédits ?) en information-communication.

Réaction des unités concernées

De façon générale, les unités concernées ont applaudi la qualité du rapport de l'évaluateur externe. Ils indiquent que plusieurs de ses recommandations sont déjà adressées dans le projet de reconfiguration du programme prévu pour implantation en 2013.

**Tableau des inscriptions et des diplômées et diplômés
de la majeure en information-communication**

	INSCRIPTIONS					DIPLOMÉES/DIPLOMÉS				
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Programme Majeure en information- communication	55	44	46	47	46	14	13	7	9	12

Source : Registrariat (U de M)

RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui suivent s'inspirent des constatations et des recommandations de l'évaluateur externe ainsi que des commentaires et réactions des divers intervenants et intervenantes et des instances facultaires.

Compte tenu des perspectives d'emploi clairement identifiées par les employeurs potentiels de la région et de l'intérêt des étudiantes et étudiants pour ce programme, nous sommes convaincus du besoin d'un programme en information-communication à l'Université de Moncton.

RECOMMANDATION 1

Que le programme en information-communication soit maintenu en tenant compte des avis de l'évaluateur externe, des réactions de la Faculté et des commentaires présentés dans les recommandations qui suivent.

RECOMMANDATION 2

Que les responsables du programme, en concertation avec le Bureau de recrutement, revoient leur stratégie de communication et de recrutement en particulier envers la clientèle des écoles secondaires.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et les responsables du programme examinent l'offre actuelle de cours afin de mieux intégrer l'utilisation accrue des nouveaux médias et fassent les ajustements qu'ils jugeront appropriés.

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et les responsables du programme revoient l'offre actuelle des cours dans le domaine des relations publiques et fassent les ajustements qu'ils jugeront appropriés.

RECOMMANDATION 5

À la suite aux analyses découlant des recommandations 3 et 4, que la Faculté des arts et des sciences sociales et les responsables du programme évaluent les besoins en ressources professorales nécessaires à l'offre du programme et fassent les recommandations qui en découlent aux autorités compétentes.

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, l'Éducation permanente et les responsables du programme évaluent la pertinence d'offrir un programme de mineure ou un certificat en information-communication afin de répondre aux besoins de la clientèle étudiante, tant à temps complet qu'à temps partiel, et, le cas échéant, en fassent la proposition aux instances appropriées.